

Action métaux

Cfdt
des choix. des actes.

N° 10 Mars 2011

Publication de Symétal CFDT Sud-Francilien

2^{ème}
Congrès
15 juin 2011
Cfdt
Symétal CFDT
Sud Francilien

Sommaire

Rapport d'activité

Introduction 2

Ligne politique 3

Organisation et fonctionnement 5

Réforme des retraites 7

Formation des militants 9

Rapport financier 2007-2011 11

Règlement intérieur du congrès 17

RAPPORTS & D'ACTIVITE FINANCIER

Cfdt symétal
Sud francilien

Rapport d'activité



Le Symétal CFDT Sud Francilien est né de la fusion de quatre syndicats de la métallurgie du sud de l'Ile de France. Son congrès de fondation s'est tenu le 27 juin 2007 à Massy.

Cette fusion s'inscrivait dans un besoin de se regrouper pour être plus forts.

Après 4 années d'activité, nous estimons que le choix de la fusion est positif.

A l'époque la situation des syndicats de l'UPSM, en conflit depuis 2003, était complexe et

élaborer un projet commun apparaissait impossible aux yeux de certains. Il a fallu apprendre à se connaître pour travailler et construire ensemble. Il a fallu de la diplomatie, des compromis, de l'intelligence pour que naisse le Symétal CFDT Sud Francilien.

A la création du Symétal, le congrès a priorisé deux grands axes :

1. la ligne politique,
2. la mise en place de l'organisation et du fonctionnement.

Directeur de publication : Michel Fourgeaud,
secrétaire général du Symétal CFDT Sud Francilien
comité de rédaction : les membres du syndicat
conception et réalisation : Thibaut Doumergue
sources documentaires : Symétal CFDT Sud Francilien
Imprimeur : Copie Clean 91300 Massy
Dépôt légal : mars 2011
tirage : 300 exemplaires
reproduction interdite sans accord écrit de l'éditeur

1 La ligne politique

1.1 Une identité à populariser

La résolution adoptée définissait les grandes lignes de la politique du syndicat.

Restait à l'équipe élue à se faire connaître et reconnaître tant au niveau des militants qu'au niveau des instances de la CFDT.

Le SYMETAL CFDT Sud Francilien : une marque de fabrique par le regroupement de quatre syndicats au-delà des frontières de nos départements devenant de fait un des plus importants syndicats de la fédération (FGMM) et de la région (URI).

1.2 Historique

L'historique de notre syndicat est évidemment lié à l'histoire de la métallurgie en Ile de France. Nous ne partions pas de rien, nous partageons un passé, une vision sociale et politique. Notre volonté était de contribuer à écrire de nouvelles pages du syndicalisme de la métallurgie dans notre région.

Pour cela, nous nous inscrivons dans un syndicalisme basé sur le collectif, le rapport de force, et aussi une bonne dose de pragmatisme.

1.3 Les débats au SYMETAL CFDT Sud Francilien

Le SYMETAL CFDT Sud Francilien est un espace de débats démocratiques ouverts, sans tabou politique, dans le respect de nos valeurs.

Nous suscitons des débats aussi bien lors des conseils locaux que lors des conseils centraux. Nous avons la volonté et la chance d'être en capacité de réflexion. Beaucoup d'autres instances de l'organisation ne sont plus en mesure de réunir une centaine de militants pour échanger et réfléchir sur des sujets d'actualité. Ceci n'est pas la moindre de nos satisfactions.

1.4 Un syndicalisme de proximité

Nous avons également fait le choix d'un syndicalisme au plus près des salariés, au plus près de nos adhérents, pour les organiser face à leurs directions. Pour beaucoup d'entre nous, le syndicalisme ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. Nous prenons position sur des problèmes de société.

Les conseils d'antennes sont animés par des militants locaux et des membres de la commission exécutive pour coller

aux préoccupations des équipes syndicales. Nous avons vu une pro-

gression significative des adhésions depuis la création du SYMETAL. Cette progression est due au travail des équipes comme au fonctionnement du SYMETAL qui accompagne les nouvelles sections et cherche à en créer de nouvelles.

1.5 Un syndicalisme de transformation sociale

Nous inscrivons notre action dans un syndicalisme de transformation sociale.

Nous avons organisé des débats importants sur des enjeux sociétaux et syndicaux au cours des conseils centraux :

- aménagement du territoire,
- loi sur la représentativité,
- sécurité sociale,
- retraites,
- avenir du syndicalisme et de la CFDT.

A chaque fois cela permet à plus de 100 représentants de nos sections syndicales de s'exprimer et de donner leur opinion, de dialoguer, de prendre des décisions. Cet espace de liberté démocratique est ce dont nous sommes le plus fiers dans notre bilan.

1.6 Présence du SYMETAL CFDT Sud Francilien dans les structures CFDT

Dans la CFDT, le SYMETAL CFDT Sud Francilien est présent au Bureau Fédéral et au Comité Régio-



nal. Dans ces instances nous faisons entendre notre voix. Jamais en opposition frontale, ni stérile, mais en amenant des propositions. Nous œuvrons à faire avancer la CFDT.

Nous participons activement aux conseils des UD 78, 91, 92 et 94. Nous sommes membres du bureau de l'UD 94.

Depuis notre création, nous sommes intervenus au Congrès Fédéral de St Etienne, au Congrès Régional de Conflans Ste Honorine et au Congrès Confédéral de Tours.

A chaque fois nous avons alimenté les débats internes en déposant des amendements aux Congrès Régional, Fédéral et Confédéral, en les défendant à la tribune et en obtenant une adhésion encourageante à nos propositions.

1.7 Les débats au sein de la CFDT

Nous militons pour une CFDT qui accepte le débat contradictoire. N'être pas systématiquement d'accord avec les orientations de la Confédération ne doit pas nous catégoriser comme opposition de service. Nous ne voulons pas d'une CFDT sclérosée par une pensée unique définie au plus haut niveau.

Nous ne supportons pas d'entendre : *"il n'y a pas d'autres voies que celle empruntée aujourd'hui"*. Nous défendons la recherche d'autres alternatives possibles ; notre devoir est d'être dans cette réflexion.

1.8 Le SYMETAL CFDT Sud Francilien dans l'action

Nous sommes présents dans toutes les actions de terrain : manifestations nationales, à la rentrée 2010, contre la réforme des retraites, dans les 9 journées d'action, les rassemblements régionaux devant l'Assemblée Nationale, le Sénat et aussi les manifestations européennes comme celle de Bruxelles.

Généralement le Symetal est présent dans tous les mouvements appelés par nos structures.

Nous avons aussi la capacité d'organiser sur notre champ des manifestations locales comme l'action chez Descours et Cabaud, réunissant 110 militants pour le respect des droits syndicaux et la défense de notre DS. Une action dans la plus pure tradition métallo.



2 Organisation et fonctionnement : La mise en place

2.1

La communication

Dans notre volonté politique de communication, nous avons créé la revue *Action Métaux* ouverte aux articles des camarades de sections. Cette revue apporte une réflexion sur les sujets abordés aux conseils centraux et informe sur la vie des sections et des conseils locaux.

Nous avons également créé un site internet qui, au cours de l'année 2010, est devenu plus interactif. Plus proche des sections, il permet l'inscription en ligne aux formations, la commande de guides et de matériel revendicatif, la mise à jour des cotisations, la campagne organisation...

2.2

Le juridique

Nous avons aussi mis en place des permanences juridiques mensuelles, sur rendez-vous, en lien avec la juriste de l'UPSM. Notre fonctionnement juridique, plus réactif, est basé sur la volonté politique d'établir entre le syndicat et les sections une stratégie sur les procédures engagées.

2.3

Les antennes locales et le siège de Massy

Le choix de conserver les antennes locales reste unique au sein de la métallurgie CFDT ; cette pratique demande une gestion complexe et contraignante. Seule l'implication essentielle des militants locaux permet ce mode de fonctionnement.

Nous avons gardé la proximité dans les antennes, tout en centralisant de nombreuses tâches au siège de MASSY.

Nous avons une permanence du lundi au vendredi tant administrative que politique.

2.4

Les relations entre le SYMETAL CFDT Sud Francilien et l'UPSM

Le traumatisme de 2003 à début 2008 est clos. Le Symétal a fait le choix de soutenir la nouvelle Secrétaire Générale de l'UPSM. C'était la seule candidature à nos yeux qui pouvait faire consensus au sein des syndicats de l'UPSM. Il faut reconnaître que les structures se sont remises à fonctionner.

Cela ne nous dispense pas de réfléchir sur l'intérêt de la structure UPSM dans le cadre de regroupements de quatre syndicats au Sud (Symétal CFDT Sud Francilien), de deux nouveaux syndicats au Nord (SYMNES). Aujourd'hui, l'union mines-métaux est composée de cinq syndicats au lieu de neuf. Nous nous interrogeons sur d'autres regroupements et sur la pertinence d'un syndicat régional.

Le Symétal est représenté au secrétariat de l'UPSM et à la commission formation de l'*Intervention, Formation, Etudes pour l'Action Sociale* (IFEAS). Nous participons aussi à l'animation de certaines formations de cette structure.

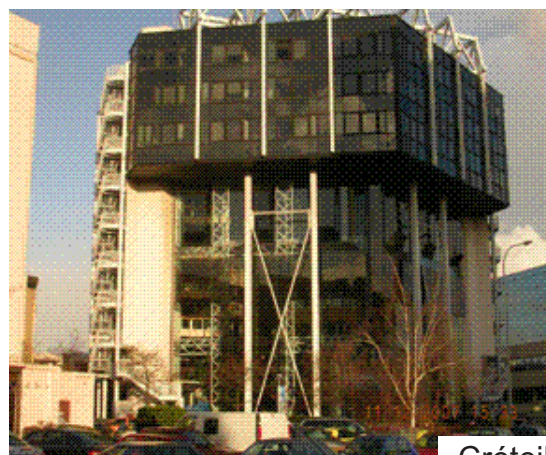
Le financement de cette structure est toujours un sujet assez conflictuel entre les différents



Massy



Boulogne



Créteil

syndicats. Si nous reconnaissons qu'un important travail a été effectué pour en diminuer les coûts, il reste à nos yeux d'énormes efforts à faire pour que le déficit d'une structure fédérale ne soit pas entièrement à la charge des syndicats.

2.5

Les relations entre le SYMETAL CFDT Sud Francilien et la fédération (FGMM)

Dès sa création, le Symétal a décidé de présenter son Secrétaire Général au Bureau Fédéral. Le Symetal est donc représenté au sein de l'organe exécutif de la Fédération.

Après trois ans au Bureau Fédéral, nous nous posons la question de l'intérêt de siéger dans cette instance.

Nous considérons que l'espace de débat démocratique est très limité du fait de la composition des membres de ce Bureau. En effet, il est composé en majorité de secrétaires d'unions mines-métaux, la plupart représentants de la Fédération. Il y a trop peu de secrétaires de syndicats. Par ailleurs, le projet du Secrétariat national fédéral d'ouvrir le Bureau fédéral à des délégués syndicaux centraux ne fera qu'accentuer ce déséquilibre.

2.6

Les relations entre le SYMETAL CFDT Sud Francilien et l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT (URI)

Dès la création du Symetal, les relations avec la Région ont été tendues. L'impression que celle-ci donnait était de voir d'un très mauvais œil la création d'un important syndicat. Nous avons toutefois obtenu l'aval de cette structure.

Nos relations au cours de ces quatre ans ont évolué vers une coexistence pragmatique.

Nous avons fait le choix de ne pas voter le quitus lors du Congrès régional de Conflans Ste Honorine ni la résolution d'orientation. Nous pensons que la politique régionale est trop éloignée des attentes des syndicats, trop collée aux positions confédérales.

Nous comprenons que l'URI a certes d'importants devoirs institutionnels, mais nous souhaiterions qu'elle soit plus proche des syndicats, avoir des contacts entre exécutif pour échanger sur nos stratégies syndicales territoriales ; toutefois, nous constatons depuis quelques mois une amélioration des relations entre le Symétal et la Région.

Cela ne nous empêche pas de rester très proches des Unions Départementales qui couvrent notre champ syndical et qui nous permettent d'échanger sur les réalités du terrain interprofessionnel.



Evry



Trappes



Réforme des retraites : Bilan de la lutte

3.1

Un contexte politique particulier

Qui pouvait prévoir, à la veille de la journée de manifestations du 7 septembre, qu'elle serait le début d'une période de mobilisation qui allait durer quelques deux mois et marquer l'actualité sociale comme politique de cette rentrée 2010 ?

Dans la vie sociale et politique, la prise de conscience emprunte parfois des détours à peine perceptibles sur le moment. Les révélations successives de l'affaire Bettencourt, les multiples liens entre les hommes politiques et la grande bourgeoisie ont sans doute joué leur rôle dans les motivations de ceux qui allaient participer à la mobilisation.

3.2

Une succession de nombreuses manifestations

La première journée de manifestations, le 7 septembre, constituait une nouveauté. D'abord elle se situait très tôt après la rentrée, et l'intersyndicale, dont la CFDT et la CGT en étaient les forces principales, ensuite elle annonçait déjà d'autres journées.

Contrairement à 2003, nous nous félicitons que la CFDT ait choisi de s'opposer à cette prétendue réforme. Cela correspondait aux souhaits des militants, et comme rarement les cortèges CFDT ont été fournis.

Ce qui aura fait la durée et l'ampleur du mouvement de septembre-octobre, c'est le répondant que l'intersyndicale a trouvé du côté des travailleurs.



Un des aspects remarquables de ce mouvement a été la participation de salariés d'un nombre inhabituel de petites entreprises. Le rôle des militants syndicaux, dont ceux du Symétal, y a été indéniable. Rarement les cortèges de la métallurgie CFDT ont été aussi importants dans les rues de Paris. Les militants du Symétal ont largement répondu présents. Ils ont activement participé à la campagne de tracts, dans les entreprises, dans les gares, etc. Ils ont été visibles dans les manifestations, ils ont su y entraîner de nombreux salariés.



Mis à part quelques secteurs, comme la SNCF, les raffineries, les docks de Marseille, ce ne sont pas les grèves qui ont constitué l'aspect marquant du mouvement, mais les manifestations. Ces manifestations successives ont permis le développement du mouvement ; autour d'elles il s'est structuré.

Même le panachage de manifestations, entre les jours ouvrés et les samedis, s'est révélé utile au développement du mouvement. Cela a permis la participation de ceux qui n'étaient pas encore prêts à perdre une demi-journée ou une journée de salaire.

La succession de manifestations a permis au mouvement d'aller crescendo, avec pour sommets les 12 et 19 octobre.

Mais à part ceux des raffineries, la majorité des travailleurs des grandes entreprises industrielles n'ont pas été entraînés dans la grève. Les débrayages n'étaient, dans les entreprises privées, qu'un moyen destiné à permettre la parti-



pation aux manifestations. Ils n'étaient pas l'amorce d'un mouvement gréviste et, à plus forte raison, de grèves explosives allant vers la grève générale comme certains le réclamaient.

3.3

Un mouvement populaire

Mener le bras de fer avec Sarkozy au moyen de manifestations convenait parfaitement aux travailleurs. Là étaient les limites du mouvement.

Un des aspects les plus importants était d'être un mouvement de travailleurs, toutes catégories confondues, contre le gouvernement et sa politique.

Ce caractère a contribué à la popularité du mouvement bien au-delà des rangs de ceux qui y ont participé. En témoignent, bien sûr, les sondages d'opinion, qui indiquaient que le mouvement bénéficiait de la sympathie de plus des deux tiers, de l'opinion publique ce qui signifie l'écrasante majorité des salariés.

En témoignent plus encore les signes de sympathie à l'égard des travailleurs des entreprises ou des secteurs en pointe.



3.4

Renforcement de l'image des syndicats

Les syndicats en général, et la CFDT en particulier, sortent gagnants du bras de fer avec Sarkozy. Même si le mouvement n'a pas réussi à faire reculer ce dernier sur la "réforme des retraites". Nous avons fait la démonstration qu'il faut compter avec nous. Notre capacité à faire sortir les salariés dans la rue sera comprise pour l'avenir.

Le simple fait de refuser les mesures gouvernementales et de montrer deux mois durant que ce refus ne venait pas d'une minorité mais de l'ensemble des travailleurs, est une condition nécessaire pour changer le rapport de forces.

3.5

En conclusion

Nous serons nécessairement appelés à nous mobiliser très prochainement : la bataille n'est pas finie.



4

SY1 - SY2

La formation des militants

4.1

Refonte des modules de formation

Suite à la création de notre syndicat, il nous est apparu important la refonte des formations destinées aux nouveaux militants (SY1 ou Agir avec la CFDT) afin d'en effectuer la synthèse.

Dans un deuxième temps nous avons envisagé de réaliser un second module (SY2 ou Agir avec le syndicat) en lien avec la politique de formation et de fonctionnement du Symetal CFDT Sud Francilien.



apparu que des thèmes fondamentaux tels que les valeurs, les pratiques et les structures de notre organisation, étaient relativement

4.3

Formations délocalisées et co-animateurs

Suite à la demande du conseil local de Trappes, une session de formation SY1 a été décentralisée de Massy vers Trappes.

Si cette solution semble porter satisfaction aux stagiaires, elle met aussi en évidence le manque de relais dans les antennes locales pour co-animer ces sessions. Il faut un animateur et deux co-animateurs pour la formation SY1 selon la

4.2

Le module SY1 Agir avec la CFDT

Suivant les différents bassins d'emplois regroupés sur notre nouveau champ territorial, la population est très hétérogène, avec par endroit une nette concentration de sites tertiaires à prédominance ingénieurs et cadres, tandis que sur d'autres lieux nous avons plutôt affaire à un tissu de TPE-PME aux emplois beaucoup moins qualifiés.

La dispersion de population de notre champ territorial est à la fois une difficulté pour adapter le contenu du module, et une grande richesse pour la teneur des échanges entre militants lors des sessions de formation.

Au fil du temps, depuis 2007, il est

mal connus d'un grand nombre de militants. Nous avons corrigé ce manque dans le nouveau module.

L'évolution du module de la formation SY1 (Agir avec la CFDT) s'est poursuivie progressivement de 2007 à 2009 en essayant de s'adapter à l'évolution de la législation du travail ainsi qu'à l'ensemble des stagiaires, ceci tout en profitant de leur diversité pour enrichir les échanges lors des mises en situation.

Les jeux de rôle, pas toujours simples à mettre en œuvre, car parfois trop impliquants pour les stagiaires, ont été remplacés progressivement par des mises en situation moins intenses et moins soumises à la contrainte du temps, suivies d'un moment d'échange suffisamment long pour permettre l'apaisement des tensions et un réel retour sur expérience.

programmation des journées.

Ce problème avait déjà été mis en évidence lors de l'élaboration du plan de travail pour l'année 2009. Finalement, nous avons cumulé des problèmes de disponibilité des candidats potentiels et une certaine réticence de la part des sections pour nous confier des militants expérimentés en relais.

Aujourd'hui, nous sommes toujours à la recherche de militants à la fois motivés par la formation et dont les sections seraient prêtes à concéder au syndicat une dizaine de jours par an.

4.4

Le module SY2 Agir avec le syndicat

En parallèle à l'évolution de la formation SY1, nous avons souhaité

monter un module de formation SY2 (Agir avec le syndicat) pour former nos délégués et nos représentants syndicaux.

L'enjeu pour nous était de réaliser un module assez court (3 jours) pour que les DS et RS de PME puissent y assister compte tenu du faible nombre de jours alloués à la formation des militants dans ce type d'entreprises.

Finalement, avec l'aide et l'expérience de l'IFEAS, nous avons pu créer pour le Symétal CFDT Sud Francilien, un module de deux jours et demi de formation théorique incorporant des échanges interactifs avec des responsables du syndicat, suivis d'une demi-journée de mise en pratique des acquis notamment sur la notion du collectif.

Ce module a été dispensé une première fois en septembre 2010. Cette première session s'est particulièrement bien déroulée, en partie grâce à la composition d'un groupe bien équilibré et pas trop nombreux. Elle sera reconduite dès le premier semestre 2011.

4.6

Formations réalisées depuis la création du Symetal CFDT Sud Francilien

Module	Date	Lieu	Participants
SY1	du 13 au 16/11/2007	Massy	22 stagiaires
SY1	du 24 au 27/06/2008	Massy	11 stagiaires
SY1	du 17 au 20/03/2009	Trappes	8 stagiaires
SY1	du 20 au 23/10/2009	Massy	5 stagiaires
SY1	du 23 au 26/03/2010	Massy	7 stagiaires
SY2	du 20 au 22/09/2010	Massy	12 stagiaires
SY1	du 16 au 19/11/2010	Massy	15 stagiaires

4.6

Autres événements liés à la formation

➤ Le Symétal a mis en place une commission formation au sein de la COMEX. Cette commission est pilotée par Yvon, assisté de Delphine pour toute la partie administrative et logistique.

➤ Le Symetal participe à la commission formation de l'IFEAS, co-anime notamment depuis trois ans le DFA automobile et organise en lien avec l'IFEAS des formations spécifiques demandées par les sections.

➤ L'UPSM a permis au Symetal de suivre une formation de formateur fédéral et donc d'augmenter notre potentiel de formateurs agréés.

➤ En revanche, nous n'avons pas encore réussi à trouver le temps nécessaire pour déployer le module fédéral " Agir dans la SSE ". Ce module nous avait été demandé par certaines sections.

➤ Pour toutes les autres formations, le Symétal s'appuie prioritairement sur l'IFEAS dont il est membre statutaire du Conseil d'administration.

➤ Notre réseau de formateurs n'est toujours pas assez dense.



RAPPORT FINANCIER 2007 - 2011

1. Introduction

Dès la fusion en juin 2007 des différents syndicats qui forment aujourd'hui le SYMETAL CFDT Sud Francilien, l'objectif prioritaire a été de rapidement structurer une gestion financière du Syndicat pour, d'une part, assurer le versement des salaires de l'ensemble des salariés, et d'autre part assurer la rentrée des cotisations. Le choix de l'établissement bancaire, après de sérieuses négociations sur les frais de tenue de compte comme les frais de transactions dus aux prélèvements, a été celui du Crédit Mutuel basé à Massy.

2. La structure bancaire

2.1. Quatre "types" de comptes

Le fait d'avoir une structure administrative décentralisée nous a conduits, par contre, à avoir une structure financière centralisée au siège du Syndicat. Nous nous devons de mettre en place une structure de gestion financière simple et efficace.

2.1.1. Comptes d'antennes

Chaque antenne du syndicat possède un compte bancaire lui permettant de pourvoir à sa gestion quotidienne. Cela lui permet d'effectuer des achats de timbres, fournitures de bureau, consommables, etc. Tout ce qui fait la vie quotidienne d'une antenne.

Un budget de 1000 € leur est attribué chaque année pour subvenir à d'éventuelles dépenses.

Au terme de ces quatre années de fonctionnement, aucun budget n'a encore été demandé par une quelconque antenne. La réserve financière laissée lors de la fusion a suffi à gérer les antennes durant ces quatre années.

Les investissements en mobilier et en informatique sont pris en charge par le siège du Syndicat, tout comme les frais de fonctionnement : frais de télécommunication, de location et d'assurance des locaux, de photocopies, etc.

2.1.2. Compte de réserves

Ce compte est géré au niveau du siège du syndicat. Les sommes qui ont contribué à l'alimenter sont issues des différents livrets bleus des ex syndicats du SYMETAL Sud Francilien.

Il est composé d'un livret Bleu Association, de bons de caisse (c'est une reconnaissance de dette sur une durée fixe émise par les établissements bancaires) qui permettent de placer à moyen terme les excédents de trésorerie, appelés Capital Association et d'un compte à terme mensuel renouvelable automatiquement, appelé Tonic + Association.

Ce compte de réserves permet de générer des produits financiers couvrant tout juste les frais financiers des comptes de recettes et de dépenses. Le capital de ce compte de réserve est destiné d'une part à financer les futurs départs en retraite des salariés et, d'autre part, de permettre en cas de grosses pertes d'adhésions, d'assurer les salaires de nos employés tant administratifs que politique, conformément à l'objectif fixé lors du premier congrès, qui était de mettre en réserve une année d'avance de rémunération.

2.1.3. Compte de recettes

Ce compte est le plus important et le plus volumineux en terme de montant.

En entrée (recettes), il reçoit l'ensemble des cotisations des adhérents du syndicat, que ce soient les prélèvements PAC, les chèques des adhérents ou les adhésions par internet.

Il permet d'honorer **en sortie** (dépenses) les prélèvements du SCPVC (Service Confédéral de Prélèvement et de Ventilation des Cotisations) qui représentent nos obligations de financement de nos structures supérieures. Il permet également le règlement de nos frais de transactions (prélèvements), d'impayés (prélèvements rejetés

faute d'autorisation, de montant insuffisant sur le compte de l'adhérent, de fermeture de compte d'adhérent non signalée, etc.), d'approvisionnement du compte de dépense pour couvrir les besoins de fonctionnement et d'investissement du Syndicat.

2.1.4. Compte de dépenses

Ce compte subit des flux financiers importants puisqu'il permet de gérer le quotidien du Syndicat dans son fonctionnement, ainsi que les investissements du siège comme des antennes.

En entrée (recettes), il reçoit :

- le reversement de la part de l'IFEAS des coûts liés aux différents stages de formation élaborés et pilotés par le syndicat,
- les ventes de la «boutique» du SYMETAL (guides, agendas, drapeaux, tee-shirts, coupe-vents, etc.),
- les virements du compte de recettes.

En sortie (dépenses) l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du Syndicat :

- la rémunération du personnel,
- le paiement des cotisations sociales,
- le règlement des conventions avec l'UPSM,
- le remboursement d'une partie des frais du Bureau Syndical et Com Ex,
- frais liés aux différents conseils centraux,
- frais d'édition de notre revue *Action Métaux*,
- achat de matériel de bureau (papier, crayons, etc.),
- frais de photocopieur et photocopies du siège et des antennes,
- frais de télécommunication du siège et des antennes,
- frais liés à l'informatique et internet,
- frais de nettoyage des locaux,
- investissements en mobilier, en informatique, en téléphonie...

3. La comptabilité

3.1. Le Système comptable SAGE

Etant donné l'importance des flux financiers générés par le syndicat, il nous est apparu indispensable de gérer le syndicat par des normes comptables bien établies et qui nous garantissent le sérieux d'une gestion saine. Pour cela, nous avons choisi d'utiliser le logiciel de comptabilité *SAGE Compta* pour tout ce qui concerne la comptabilité du siège et celle des antennes. De la même façon, nous utilisons *SAGE paie* pour gérer l'ensemble des feuilles de paie et données sociales concernant le personnel.

3.2. Compte de Bilan et de Gestion

Nous avons, dès la création du syndicat, choisi d'adopter le modèle de gestion comptable des associations avec la mise en œuvre annuelle d'un compte de Bilan constitué du cumul par compte des écritures réalisées depuis la création du syndicat et d'un compte de Gestion qui nous permet chaque année de faire un bilan de l'activité annuelle du SYMETAL.

4. La structuration des prélèvements

4.1. Adhésions traditionnelles

4.1.1. P.A.C.sy

Sur le territoire de notre nouveau syndicat, en 2007, environ 32% de nos adhérents sont soumis à ce mode de prélèvement. Le P.A.C.sy, qui signifie Prélèvement Automatique des Cotisations du Syndicat, est un contrat annuel entre le syndicat et le SCPVC (Service Confédéral de Prélèvement et de Ventilation des Cotisations) qui détermine le rythme (trimestriel) et le montant des versements des cotisations au SCPVC par

le SYMETAL CFDT SUD FRANCILIEN en cours d'exercice. Le taux de prélèvement mensuel des cotisations des adhérents a été fixé par le bureau du Syndicat à 1% du salaire annuel net de l'année N-1 x 1/12ème.

4.1.1.1. Avantages politiques du choix du PACsy

PACsy permet au syndicat le contrôle permanent de la gestion des adhérents, grâce à la souplesse que nous pouvons avoir sur le fichier des adhérents.

4.1.1.2. Inconvénients politiques du choix du PACsy

A Contrario, ce type de gestion occasionne une charge supplémentaire et importante qui sera attribuée sur du temps administratif pour la plus grosse partie de la gestion et une charge politique sur la gestion des problèmes.

4.1.1.3. Avantages techniques du choix du PACsy

Le fait d'être dans le "régime" PACsy, nous permet de transférer, sans renouveler les adhésions, l'ensemble des prélèvements y compris ceux des PAC sections. Cette solution complètement transparente pour nous et surtout pour l'adhérent évite d'avoir des ruptures d'adhésions.

4.1.1.4. Inconvénients techniques du choix du PACsy

Problème de suivi des évolutions bancaires de l'adhérent, par exemple suite à un changement de banque ou tout simplement d'identification bancaire (R.I.B, R.I.C, etc.).

Coût des frais des impayés plus élevés.

Basculement des adhérents de "service +" sur "PACsy" ; en fait, après discussion avec la banque, il s'avérera que dans ce type de gestion, la banque pourra dériver à partir des sous-numéros Nationaux du SCPVC, directement les cotisations de nos adhérents de Service +, sur le numéro Emetteur National du SY-

METAL SF.

Enfin, la gestion des impayés doit se traiter directement avec la banque et donc, demandera du temps administratif.

4.1.2. Chèques

Les adhérents allergiques au prélèvement mensuel automatique peuvent régler leurs adhésions par chèque. Sur les années 2008 à 2010, le montant de ce type de paiement représente 9,36% des cotisations totales.

Il faut savoir que le traitement des chèques a un coût. Pour cette raison et pour privilégier le PAC, le montant des parts sections ne tient pas compte des adhésions par chèque.

4.2. Adhésions Internet

4.2.1. Une gestion délicate des adhésions

L'adhésion par internet a été mise en place par la Confédération et le SCPVC de façon unilatérale sans consultation des syndicats. Cela a irrémédiablement contribué à des problèmes de gestion importants dès sa mise en œuvre. L'affectation des adhérents internet était souvent erronée. On nous affectait des adhérents appartenant à d'autres syndicats de la région parisienne et réciproquement. Ce qui implique, pour nous qui sommes au PACsy, d'avoir une gestion plus lourde de ces adhésions spécifiques, entraînant plus de temps administratif.

4.2.2. Une incompatibilité par rapport au libre arbitre de gestion du syndicat

Avec la version N° 3 de l'adhésion en ligne, la situation s'est un peu améliorée. Avant, l'adhérent pouvait adhérer en réglant directement au SCPVC entre 3 et 12 mois. Or, le montant prélevé par le SCPVC est de 0,75% du salaire net, alors que le SYMETAL SUD FRANCILIEN a voté un taux de 1% du salaire net. Ce qui nous oblige à des rectifications systé-

matiques du montant de l'adhésion par internet. Cette modification peut être un motif de radiation de son adhésion, car absolument pas mentionnée lors de l'adhésion en ligne. Ce qui serait contraire à l'objectif de la Cfdt qui est de favoriser la syndicalisation et l'implantation dans les entreprises. Compromettant par là-même l'objectif de la Confédération d'aboutir à un taux de réussite supérieur à 80 % des demandes d'adhésions.

Cette méthode d'adhésion nous paraît importante pour les petites et moyennes entreprises où aucune section syndicale n'existe. Par contre, quand les adhésions en ligne émanent d'entreprises où existe une section syndicale, nous pouvons nous poser la question du travail de syndicalisation à l'intérieur de l'entreprise.

5.Des objectifs maintenus et à maintenir

5.1.Maîtrise des dépenses

L'objectif du SYMETAL est d'abord de bien maîtriser les dépenses qu'il a à honorer. En tout premier lieu, le versement des salaires ou prestations demandées. En ce début d'année 2011, Le SYMETAL compte trois salariés administratifs (deux en temps partiel et une en temps plein grâce à une prestation fournie à une section) et un salarié politique à temps plein. Maîtriser les coûts salariaux ou prestations d'une experte comptable nous impose à définir chaque année un plan salaire qui, en fonction de l'environnement interne (variation de nos recettes) et externes (taux de l'inflation) sert à la maîtrise de cette masse financière qui représente un peu plus de 56% de nos recettes.

Les prélèvements du SCPVC sont établis, en accord avec ces derniers, sur des estimations d'augmentations modérées. Ce qui nous permet d'éviter des rattrapages excessifs de part et d'autre lors de la clôture des adhésions. Il en est de

même avec l'UPSM, dont nous examinons avec attention les conventions que nous passons avec elle. L'objectif étant de gérer au mieux l'argent de nos adhérents.

5.2.Recherche de recettes

Au vu de la fluctuation importante des recettes procurées par les adhésions, il est nécessaire d'en trouver d'autres en réalisant plus de formations organisées et animées par le syndicat, en effectuant plus de ventes via notre boutique ou en sollicitant nos sections aux moyens financiers importants qui peuvent nous faire des dons matériels ou autres. La solidarité peut se faire dans les deux sens.

5.3.Mise en conformité par rapport à la loi de 2008

Le montant moyen annuel de nos cotisations, duquel nous devons retirer le versement au SCPVC, nous conduit à un montant de cotisation net moyen annuel correspondant au seuil minimal de 230 000 € pour être éligibles au contrôle et à la publication de nos comptes. A ces cotisations, il faudrait également ajouter les frais de remboursement de nos formations effectuées par le syndicat, ainsi que les produits de la vente des articles de notre boutique (agendas, drapeaux, guides, coupes-vents, etc.).

5.3.1.Relations avec les sections

La loi sur la représentativité et son article sur le financement impose dès à présent d'avoir des relations étroites avec les mandataires des comptes des sections. La transparence de l'utilisation de l'argent du syndicat et des sections doit traverser l'ensemble de l'organisation, de la section d'entreprise jusqu'à la Confédération. Nous n'avons rien à craindre de la transparence puisque l'utilisation de nos moyens financiers est toujours décidée collectivement.

C'est pour cette raison que toutes les sections ayant un compte devront dès cette année fournir un compte de bilan et de résultat simplifié au SYMETAL SUD FRANCI- LIEN, après avoir validé leurs résultats en section.

5.3.2.Contrôle et publications

Les comptes du Syndicat, comme ceux des antennes, validés par le Bureau du syndicat, et les comptes des sections, feront l'objet en premier lieu d'un contrôle de la part d'un expert comptable pour vérifier la conformité de l'ensemble de nos comptes, pour ensuite passer le contrôle du commissaire aux comptes, point final du contrôle de nos finances. Puis, si le commissaire aux comptes donne approbation de nos comptes, ils devront être publiés au Journal Officiel.

A défaut d'élaboration et de publication, les conséquences seront importantes, puisqu'il y aura non respect de l'obligation d'indépendance financière faite aux organisations syndicales. Ce qui entraînera irrémédiablement la remise en cause de la représentativité des élections sur notre champ territorial, quel que soit le résultat électoral obtenu. De plus, le non respect de la loi peut remettre en cause l'existence juridique du syndicat, entraînant de fait notre incapacité d'ester en justice.

5.3.3.PAC Section

Afin de garantir la transparence transversale de nos financements, l'existence de PAC de Section devra s'arrêter et être transformé en PACsy par une méthode de substitution de Numéro National d'Emetteur (NNE) qui sera transparent pour l'adhérent et donc ne nécessitera pas une reformulation de demande d'adhésion. Cette transformation se fera durant l'année en cours.

7. Annexes

7.1. Rapport Commission Financière sur les Comptes 2009

6. Conclusion

Quatre années de gestion nous ont permis d'installer le SYMETAL CFDT Sud Francilien dans le paysage syndical francilien. Même si les incertitudes concernant les principales ressources du syndicat, c'est-à-dire le montant et le nombre de cotisations, peuvent être très disparates et fortement liées à l'environnement économique et structurel, notre gestion du syndicat est bonne, puisque dans l'élaboration de nos budgets, nous minimisons nos recettes et nous *gonflons* nos dépenses, et qu'à chaque compte de résultat, nous dégagions un excédent, excédent qui va fondre dès 2011 avec l'augmentation de la masse salariale due à l'embauche d'un salarié politique.

L'environnement économique en temps de crise nous prive de bon nombre de nos militants. Nous constatons qu'en début de crise, la demande d'adhésion est forte, mais dès que la crise est implantée, la désyndicalisation par les plans sociaux ou licenciements prend une ampleur importante. Quant à l'environnement structurel, l'âge de nos militants et leur départ en retraite, nous privent des adhésions tout comme les décisions ou postures de nos dirigeants confédéraux.



Symétal CFDT Sud Francilien
14 chemin des Fermes - 91300 MASSY
Tél. : 09 61 00 00 02 - symetalscfdt@orange.fr

Klasy, le 30 mai 2010

Rapport de la Commission Financière sur les comptes 2009

La Commission Financière du Symétal CFDT Sud Francilien s'est réunie le mercredi 26 mai 2010 dans le cadre du contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de 10h à 12h30, en présence de :

- Sessi KOUKOU RAHLIAN, comptable du Symétal
- Gérard MANTOAN, Trésorier du Symétal
- Jean VARY, Section Thelès
- Jean-Paul MORIN, Section Schlumberger

Nous avons travaillé à partir de la balance des comptes du Syndicat qui donne une lecture beaucoup plus claire des comptes du Symétal (débit, crédit, solde).

Nous pouvons attester que sur les 2 documents (Bilan 2009 et Compte de résultat de l'exercice 2009) qui sont à valider par le Bureau du Syndicat, dont la présentation est plus synthétique mais suffisante, nous retrouvons bien les mêmes informations que sur la balance des comptes.

Il est à noter qu'à compter de l'an prochain un 3^{ème} document, annexe au *figure* le solde du compte de *toutes* les sections du Symétal, sera lu aussi à valider par le Bureau afin de se mettre en conformité avec la nouvelle législation puisque notre compte de résultat présente un total des produits largement supérieur au total des 230000€.

La Commission Financière assure qu'elle n'a trouvé aucune anomalie à mettre en valeur sur la tenue des comptes du Symétal pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La Commission atteste aussi que toutes les questions qui ont été posées ont reçu des réponses claires, et que toutes les remarques ou précisions demandées ont été étayées par des commentaires sans aucune ambiguïté, comme par exemple le remboursement du prêt à la section Renault ou le poste « Voyage et déplacement ».

Au travers de notre perception des comptes du Symétal, et compte-tenu de la qualité des documents qui nous ont été présentés, aucune remarque particulière n'a été formulée pour la présentation finale du bilan 2009 et Compte de résultat de l'exercice 2009 qui seront soumis pour approbation aux membres du Conseil du Symétal Sud-Francilien.

La Commission financière a vérifié que l'ensemble des mouvements financiers est cohérent avec les décisions prises par le Syndicat.

La Commission Financière atteste de la bonne tenue des comptes du Symétal CFDT Sud-Francilien et certifie l'exactitude du bilan et du compte de résultat qu'elle a examinés, dont le solde d'exploitation est en global positif (excédent) sur l'année 2009 de +85.752,71 €. Ce résultat est obtenu en grande partie par l'augmentation du nombre de nos cotisations, et à un degré moindre par nos recettes liées à la formation.

La commission Financière propose que le Bureau du Symétal CFDT Sud-Francilien émette un avis favorable et donne quittance aux membres de la Comex pour la gestion de notre patrimoine au cours de l'année écoulée.

Pour la Commission Financière du Symétal
Jean VARY

7.2. Rapport de L'URSSAF sur la gestion des salariés

Direction du Recouvrement de L'Essonne
MISSION DE CONSEIL ET DE CONTRÔLE
1 Clos de la Cathédrale
91011 Evry cedex
Service : D.873
Affaire suivie par : Lydia PARISI
Tel : 01 69 91 71 83 Fax : 01 69 91 72 51

ASS SYMETAL Cfdt SUD FRANCILIEN
En la personne de son représentant légal

14 RUE DU CHEMIN DES FEMMES
91300 MASSY

Recommandé avec AR 2C 006 346 0805 4

OBJET DU CONTRÔLE : Application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires 'AGS'

SIREN : 501 520 308

EVRY, le 01 octobre 2010

LETTRE D'OBSERVATIONS (Art.R.243-59 du code de la sécurité sociale)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les observations consécutives à la vérification de l'application des législations de la sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires que j'ai effectuée pour l'établissement ci-dessous référencé :

N° Compte : 910453184611001011
N° d'agrément et affiliation : 055 010 449 51

Etablissement : 14 RUE DU CHEMIN DES FEMMES
91300 MASSY

Date de la fin du contrôle : 01 octobre 2010

Période vérifiée au titre de la sécurité sociale : du 01/01/2009
Période vérifiée au titre de l'assurance chômage : du 01/01/2009

La détermination de l'assiette des contributions et de l'assurance chômage et de la garantie des salaires est prévue par les articles 3253-6, L. 3253-8 et L. 3253-18 du code du travail. Elle est constituée des rémunérations brutes plafonnées, soit, sauf cas particuliers, de l'ensemble des rémunérations entrant dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale prévues aux articles L.242-1 et suivants du code de la sécurité sociale. Sont exclues de l'assiette de ces contributions les rémunérations des salariés âgés de 65 ans ou plus et les rémunérations dépassant quatre fois le plafond du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Les contributions et cotisations dues aux institutions de l'assurance chômage et régies par des règles d'assujettissement et de calcul spécifiques n'ont pas été vérifiées et pourront faire l'objet d'un contrôle ultérieur.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES POUR CE COMPTE

Tableaux récapitulatifs annuels
Livres et fiches de paie
Support TDS
Convention collective applicable dans l'entreprise

Statuts
Grand livre
Contrats de retraite et prévoyance
Double des déclarations de régularisation annuelle (DRA) adressées aux ASSEDIC
Avis de versement adressés à l'ASSEDIC

Aucune irrégularité relevée au vu des documents consultés au titre de l'application des législations de sécurité sociale.

Aucune irrégularité relevée au vu des documents consultés quant à l'assiette des contributions et cotisations dues aux régimes de l'assurance chômage et de garantie des salaires.

Si vous le jugez utile, vous pouvez me faire part de vos observations par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de trente jours à dater de la réception de la présente, conformément aux dispositions de l'article R.243-59 du code de la sécurité sociale. Pour ce faire, vous pouvez vous faire assister par un conseil de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspecteur du recouvrement

PARISI Lydia



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 **Composition du congrès**

Le congrès du syndicat est l'assemblée des délégués désignés par les sections syndicales d'entreprises composant le syndicat SYMETAL CFDT Sud Francilien.

Article 2 **Représentation de chaque section**

Une section est considérée comme telle, si au 31 décembre 2010 la section totalise trois adhérents et un nombre de cotisations sur le millésime 2010, supérieur ou égal à 24 cotisations.

Chaque section est représentée au congrès du syndicat sur la base d'un délégué auquel s'ajoute un délégué supplémentaire pour 10 adhérents ou fraction de 10 adhérents dans la limite maximum de 5 délégués.

Tout adhérent du SYMETAL CFDT Sud Francilien à jour de sa cotisation et muni de sa carte d'adhérent, peut représenter sa section au Congrès.

Chaque section mandate un « porteur de mandat » qui prendra part aux votes et en informe le SYMETAL CFDT Sud Francilien au plus tard le 13 mai 2011.

Article 3 **Nombre de mandats attribués à chaque section**

Chaque section dispose de mandats proportionnels au nombre de cotisations mensuelles versées sur la base de l'exercice 2010, le bordereau SCPVC faisant foi.

Le nombre de mandats est le nombre de cotisations annuelles, millésime SYMÉTAL CFDT SUD FRANCILIEN

sime 2010, divisé par dix arrondi à l'unité supérieure à partir de 0,5.

Article 4 **Bureau du congrès**

Le Congrès est présidé par un bureau d'au moins 5 membres issus du Bureau Syndical sortant.

Le bureau désigne l'un de ses membres "Président de Séance".

Article 5 **Rôle du bureau**

Le Président de Séance a la charge du bon déroulement du Congrès.

Il veille à l'exécution normale de l'ordre du jour.

Il donne et retire la parole aux orateurs en accord avec le bureau de séance.

Il assure l'ordre et la liberté d'expression lors des débats dans le cadre du présent Règlement Intérieur.

Article 6 **Commission de contrôle des mandats**

Dès son ouverture le Congrès élira une commission de 4 membres qui devra contrôler et valider les mandats des sections syndicales.

Article 7 **Calendrier**

L'ordre du jour du congrès sera envoyé aux sections au plus tard le 4 mai 2011.

Les modifications statutaires du SYMETAL CFDT Sud Francilien seront envoyées aux sections au plus tard le 9 mars 2011.

Les amendements au projet de résolution devront être reçus au syndicat au plus tard le 11 avril 2011.

Les amendements retenus pour les débats seront envoyés aux sections pour le 20 mai 2011.

Les candidatures pour le bureau du syndicat devront être reçues au syndicat au plus tard le 4 avril 2011.

Les candidatures pour la commission financière devront être reçues au syndicat au plus tard le 4 avril 2011.

Les listes des candidats au bureau du syndicat et à la commission financière seront envoyées aux sections au plus tard le 8 avril 2011

Les noms des porteurs de mandats devront être reçus au syndicat au plus tard le 13 mai 2011.

Article 8 **Discussion des amendements**

Résolution Générale

Après présentation du projet de résolution d'orientation générale du syndicat par le secrétaire du SYMETAL CFDT Sud Francilien, le Président de Séance donne la parole au rapporteur qui fait lecture de l'amendement mis au débat.

Chaque amendement est défendu, durant 5 minutes au maximum, par un délégué de la section qui l'a présenté.

Un représentant d'une autre section intervient, durant 5 minutes au maximum, pour le contrer.

Le rapporteur conclut et expose l'enjeu du débat durant 3 minutes.

Les porteurs de mandats votent juste après.

Après discussion du dernier amendement, le Congrès se prononce sur l'ensemble du projet de résolution amendé ou non.

Amendements des Statuts

Après présentation des amendements statutaires par un membre de la commission exécutive du Syndicat, les porteurs de mandat sont appelés à s'exprimer par un vote.

Article 9 Motions d'ordre

Des motions d'ordre visent à interrompre les travaux en cours et à faire des propositions relatives à la procédure à employer pour l'examen d'une question ou pour l'application du présent règlement.

Elles devront être déposées par au moins deux sections syndicales, représentant au moins 100 mandats. Elles

seront transmises au bureau de séance qui jugera de leur recevabilité.

Il ne peut y avoir de motion d'ordre sur le fond des débats.

Article 10 Motions d'actualité

Des motions d'actualité sont des prises de position sur un événement de portée nationale, régionale ou départementale marquant la période sur lequel la Confédération, la Fédération ou l'interprofessionnel régional n'a pas pris position publiquement.

Elles devront être déposées par au moins deux sections syndicales, représentant au moins 100 mandats, et parvenir au Bureau du Congrès à l'ouverture de celui-ci. Le bureau jugera de leur recevabilité.

Article 11 Votes

Seuls les porteurs de mandats (un par section) prennent part aux votes suivants :

Votes sur le **quitus du rapport d'activité** et du rapport financier, sur les amendements et sur la résolution générale, sur l'adoption des statuts ; les votes se feront par "vote électronique".

Elections des membres du bureau du syndicat et des membres de la commission financière : les votes se feront à bulletin secret.

Pour l'adoption des **motions d'ordre**, des motions d'actualité et de la commission de contrôle des mandats : les votes se feront à main levée et tous les délégués peuvent voter.

Les décisions du congrès sont prises à la majorité simple des mandats exprimés (total des mandats *pour* comparé au total des mandats *contre*).



CONGRES

Un rendez-vous important

Après quatre années d'activités du syndicat, il est important de faire le bilan et d'entrevoir ensemble où nous devons aller durant la prochaine mandature.

Ce deuxième congrès est un moment fort que nous devons nous approprier en déposant de nombreux

amendements mais aussi, en étant présents ce jour là. Pour cela, n'oubliez pas de retourner au syndicat, la liste des militants qui souhaiteraient participer à la vie du Bureau ou faire partie de la commission financière.

Un congrès est un moment de rencontre, de dé-

bats, de confrontations d'idées et de convivialités. C'est surtout la marque d'une vitalité et d'un dynamisme syndical au regard de nos structures internes comme externes. Alors n'oubliez pas :

15 juin 2011
salle Liberté à MASSY

Vos contacts

Massy

14 rue du chemin des Femmes
91300 MASSY
Tél : 09 61 00 00 02
contact@symetalcfdtsf.fr

Michel Fourgeaud

Yves Le Floch

Gérard Mantoan

Michel Ulrich

Christian Brossard

Sossi Koukourahlian

Thibaut Doumergue

En fonction du sujet abordé :

contact@symetalcfdtsf.fr
designation@symetalcfdtsf.fr
juridique@symetalcfdtsf.fr
formation@symetalcfdtsf.fr
adhesion@symetalcfdtsf.fr
campagneorg@symetalcfdtsf.fr
tresorerie@symetalcfdtsf.fr
webmaster@symetalcfdtsf.fr

Antenne de Boulogne Billancourt

245, boulevard Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél : 01 46 09 02 30
contact.boulogne@symetalcfdtsf.fr

Stéphanie Collet

Antenne de Créteil

Bourse du travail - bureau 603
11, rue des Archives
94010 CRÉTEIL
Tél : 01 43 99 54 02
contact.creteil@symetalcfdtsf.fr

Stéphanie Collet

Antenne d'Évry

12, place des terrasses de l'Agora
91000 ÉVRY
Tél : 01 60 78 33 74
contact.evry@symetalcfdtsf.fr

Delphine Parant

Antenne de Trappes

301 avenue des Bouleaux
78190 TRAPPES
Tél : 01 30 51 70 23
contact.trappes@symetalcfdtsf.fr

Delphine Parant

UPSM

7/9, rue Euryale Dehaynin
75019 PARIS
Tél : 01 53 38 48 48

Marie-Hélène Tiné

upsm.mh.tine@wanadoo.fr

Sossi Koukourahlian

upsm.compta@wanadoo.fr

Anne-Marie Stroeymeyt

ifeas@wanadoo.fr

Laetitia DEFOSSE

juridique@symetalcfdtsf.fr

Jocelyne HUTWOHL

upsm.secretariat@wanadoo.fr